

**Hors-classe et reclassement**

Vous trouverez ci-dessous les possibilités de reclassement pour les collègues qui intègrent la hors classe au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Tableau de reclassement au 1<sup>er</sup> septembre 2019  
pour les collègues nouvellement promus à la hors classe**

Situation avant promotion			Situation au 1 <sup>er</sup> septembre après promotion		
Échelon classe normale	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 01/09/2019	Nouvel échelon de la hors classe	Indice	Salaire Brut Salaire net (approché)
9 <sup>ème</sup>	583	moins de 2 ans	2 <sup>ème</sup> avec conservation de l'ancienneté	616	2886,57 2 317
		À compter de 2 ans	3 <sup>ème</sup> sans conservation de l'ancienneté	657	3078,70 2 473
10 <sup>ème</sup>	625	moins de 2 ans et demi	3 <sup>ème</sup> avec conservation de l'ancienneté	657	3078,70 2 473
		À compter de 2 ans et demi	4 <sup>ème</sup> sans conservation de l'ancienneté	710	3327,06 2 674
11 <sup>ème</sup>	669	moins de 2 ans et demi	4 <sup>ème</sup> avec conservation de l'ancienneté	710	3327,06 2 674
		A compter de 2 ans et demi	5 <sup>ème</sup> sans conservation de l'ancienneté	756	3542,61 2 848

Satisfait du suivi des délégués **FO**, des réponses à vos questions, des informations que vous pouvez trouver sur nos publications ?

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO !**